

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 48 \*

MONTREAL, LE MARDI 27 FÉVRIER 1996

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

## L'autre partition

Les fédéralistes anglophones du Québec — du moins une frange d'entre eux — ne sont pas les seuls à souhaiter le morcellement du territoire. Des voix s'élèvent maintenant pour promouvoir une autre forme de partition: la création d'une zone franche à l'aéroport de Mirabel.

Il y a (au moins) deux façons d'envisager le découpage d'un territoire. La première consiste à ériger des frontières, comme y pensent ceux qui veulent transformer en gruyère un éventuel Québec indépendant. L'autre façon suggère au contraire de raser les «barrières» économiques à l'intérieur d'un îlot commercial, afin de le mettre à l'abri des «contraintes» exercées sur son environnement. C'est le principe du «trou de beigne»: en réduisant, dans une aire fermée, les restrictions imposées au libre déploiement du marché, on crée une enclave vers laquelle les capitaux sont présumés vouloir se ruer. Une telle solution, croit-on, pourrait relancer Mirabel.

C'est en créant les frais de douanes qu'on a pensé en exempter certaines zones. Mais l'idée de zone franche s'est peu à peu enrichie, au point d'épouser une multitude de contenus. Elle renvoie maintenant à la dérogation légale, dans un cadre bien circonscrit, à l'égard d'un éventail plus ou moins large de législations nationales, allant du domaine de la fiscalité à celui du travail. L'objectif est le même dans tous les cas: assurer la constitution d'un espace économique attractif pour les entreprises, qui y trouvent des conditions leur procurant un avantage comparatif par rapport à celles qui n'y ont pas accès.

Les comptoirs coloniaux ont longtemps constitué un tel havre pour les puissances coloniales. À partir des années 60, des zones franches qui ne se réduisaient plus à ce qui pouvait jadis se comparer à un commerce *duty free* ont toutefois commencé à essaimer dans le «Tiers Monde». Il s'agissait désormais de profiter de la présence abondante d'une main-d'œuvre non marché pour assurer la production à bas prix de marchandises exportables partout dans le monde. En présentant les exportations comme voie privilégiée du développement, une résolution de l'ONU, adoptée en 1967, concourait d'ailleurs à légitimer cette nouvelle tendance. Les zones franches se multipliaient ainsi sur une grande ceinture, allant de l'Amérique centrale et des Caraïbes au Moyen-Orient et à l'Asie du Sud-Est.

La mondialisation des échanges a par la suite encouragé l'émergence d'activités économiques soustraites, à l'intérieur d'un espace précis, aux réglementations ailleurs en vigueur. Les Américains, qui avaient déjà adopté, dès 1934, le *Foreign Trade Zone Act*, ont multiplié les zones franches sur leur territoire. On en compte aujourd'hui 280. La Chine offre un autre exemple, avec ses «zones économiques spéciales», où se marient un strict autoritarisme politique et un libéralisme économique sauvage. Le projet d'établir une zone franche à Mirabel, quelles qu'en soient les modalités, s'inscrit dans cette dynamique d'affranchissement des activités économiques à l'égard des contraintes dont elles sont réputées souffrir. Certes, une telle initiative serait de nature à favoriser une plus grande compétitivité du célèbre éléphant blanc face à ses concurrents canadiens et américains. Avec l'avènement des «cioux ouverts», qui bouleverseront l'industrie nord-américaine du transport aérien, ce ne serait pas un luxe.

La prolifération des zones franches — et de leurs pendant financiers, les paradis fiscaux — porte toutefois une dynamique contradictoire. Poussons en effet la logique jusqu'au bout. La transformation du monde en une vaste zone franche tend à annuler les bénéfices que chaque îlot est censé procurer à ses entreprises. Quand les espaces «hors-la-loi» deviennent peu à peu la nouvelle norme, ils n'ont plus rien d'autre à offrir qu'un *cheap labor*, ultime avantage comparatif. C'est ce qui se profile, à plus ou moins court terme: Plattsburgh a déjà une formule comme celle vers laquelle lorgne Mirabel, et Winnipeg y aspire également.

Cet horizon s'avère d'autant plus difficile à défendre que les zones franches, qui tendent à réduire les contraintes fiscales des entreprises étrangères, foisonnent au moment même où les gouvernements luttent contre les évactions fiscales. En généralisant les possibilités, pour les entreprises, de se soustraire à leurs responsabilités fiscales, les gouvernements ne risquent-ils pas de s'enfoncer davantage dans leur bourbier financier?

Un grand philosophe du 17<sup>e</sup> siècle, Thomas Hobbes, qui a profondément marqué la pensée politique occidentale, disait qu'à l'état de nature, «l'homme est un loup pour l'homme». Il en déduisait la nécessité pour les individus de se soumettre à un pouvoir commun, politique, capable de pacifier leurs rapports. Mais peut-être Hobbes s'est-il trompé: la guerre de tous contre tous loge possiblement au «terme» de l'histoire, c'est-à-dire maintenant, plutôt qu'à son origine. Avec les zones franches, la partition se chanterait ainsi sur un autre mode, triomphateur, et dans une autre langue: la langue de bois néolibérale, qui croit pouvoir faire entrer dans un immense trou de beigne — le marché abandonné à lui-même, sans régulation politique — toute la réalité sociale...

<b>INDEX</b>	<b>MÉTÉO</b>
Agenda .....B6	Montréal
Avis publics .....B5	Ennuagement tôt en
Classées .....B6	après-midi. Risque de
Culture .....B8	vergias.
Économie .....B2	Max: 2
Éditorial .....A6	Québec
Le monde .....A5	Ennuagement tard en
Mots croisés .....B6	après-midi. Max: 0
Les sports .....B5	Détails en A 4

CULTURE

Jean-Pierre Perreault  
charme les Australiens  
PAGE B 8



MONTREAL

Méga-dépotoir en vue  
à Lachenaie  
PAGE A 3

LE MONDE

Washington impose  
des sanctions à Cuba  
PAGE A 5



## Desjardins propose de gérer le programme de médicaments

Les pharmacies seraient reliées par ordinateur à la Régie de l'assurance-maladie

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une filiale du Mouvement Desjardins s'offre pour gérer, en sous-traitance pour la Régie de l'assurance-maladie, le programme de médicaments distribués gratuitement aux personnes âgées et aux assistés sociaux. Cette entreprise convoite également la gestion d'un éventuel régime universel d'assurance-médicaments.

Le système de gestion serait entièrement informatisé. Les pharmacies seraient reliées par ordinateur à la régie.

Le client devrait présenter une carte avec un numéro grâce auquel le pharmacien pourrait instantanément vérifier la validité de la carte, les droits du bénéficiaire et même, si la loi le permet, voir si le médicament demandé a déjà été vendu dans une autre pharmacie à la même personne.

Ce système, croit-on, tant à la régie que chez Desjardins, permettrait de contrer certaines fraudes, d'éviter la surconsommation de médicaments et les interactions médicamenteuses néfastes pour la santé. Il permettrait

de faire économiser des frais d'administration. Par exemple, la facturation des honoraires du pharmacien (7 \$ par ordonnance) serait transmise automatiquement à la régie, ce qui permettrait d'éliminer des formulaires et de la bureaucratie.

Cette entreprise s'appelle le Centre d'autorisation et de paiement des services de santé (CAPSS). C'est une filiale à 67 % de Desjardins. Les autres actionnaires sont

VOIR PAGE A 8: DESJARDINS

## L'opposition s'intensifie



PHOTO JACQUES NADEAU

LES MANIFESTANTS ont crié leur colère hier contre la réforme de l'assurance-chômage devant le complexe Guy-Favreau qui abrite des ministères fédéraux. Ils donnaient le ton à la veille de la rentrée parlementaire à Ottawa. «C'est réforme-là, ça passera pas», scandaient les 400 manifestants. De semblables rassemblements ont eu lieu à Québec, à Hull, en Abitibi et dans le Bas-Saint-Laurent—Gaspésie, tous organisés par la Coalition pour la survie des programmes sociaux. Nos informations en page A 3.

## L'assassinat d'un homme désabusé, puis trompé

FRANÇOISE CHIPAUX  
LE MONDE

Amman — Vedette incontestée à son arrivée à Amman, le 8 août 1995, le général Hussein Kamel Hassan n'était plus qu'un paria encombrant à son départ, le 20 février. Sans doute, ce changement de statut peut-il seul expliquer son incroyable décision de rentrer à Bagdad. Gendre du président irakien, responsable du développement des programmes d'armement, son arrivée en Jordanie mobilise la communauté internationale et l'attention des médias. Son unique conférence de presse a lieu au Palais royal, en présence d'officiels jordaniens qui en reviennent à peine d'avoir tiré ce gros lot.

Le roi Hussein, dans un long discours d'explication à son peuple, sceptique et plutôt mécontent, le présente comme la solution de rechange au régime de Saddam Hussein, et ne tarit pas d'éloges à son sujet. Les services de renseignement américains et britanniques se précipitent en Jordanie, le chef des services secrets saoudiens fait lui aussi le voyage, de même que, quelque temps plus tard, Rolf

Ekeus, le chef de la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak. Le général Hassan peut alors croire à son rêve de devenir calife à la place du calife.

Bientôt, l'intérêt retombe. L'homme a donné ce qu'il savait ou ce qu'il voulait, non sans demander à chaque fois des contreparties. L'opposition, qui dénonce à juste titre son passé criminel, refuse de lui parler, et ses hôtes jordaniens commencent à comprendre qu'il n'est décidément pas l'homme de la situation. Le roi n'évoque plus, pour lui, qu'un rôle de fédérateur de l'opposition. Le général Hassan en arrive à s'enfermer dans les vastes salons du palais Hachémiyé, résidence des hôtes officiels, à quelques kilomètres d'Amman.

Son humeur s'en ressent et les quelques Irakiens qui avaient accepté de travailler pour lui le quittent les uns après les autres. C'est que, même en exil, le général Hassan se considère encore comme tout-puissant et se montre réfractaire à toute contestation. «Personne ne m'a jamais dit non», dit-il, un jour, à l'un de ses



VOIR PAGE A 8: ASSASSINAT

Légalité du projet souverainiste

## Le plan B refait surface

Ottawa demandera-t-il l'avis de la Cour suprême? En deux heures, Allan Rock émet des déclarations contradictoires

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Agira, agira pas? Le bâton ou la carotte? Réticent à donner la réponse, le gouvernement fédéral a donné des signes d'incohérence et de désorganisation dans sa stratégie post-référendaire, hier, alors que le fort controversé plan B — la définition des «règles de la sécession» du Québec — a refait surface à l'occasion d'une réunion du cabinet Chrétien, à Ottawa.

En l'espace de deux heures, le ministre de la Justice Allan Rock a en effet émis des déclarations contradictoires sur l'opportunité de demander aux tribunaux de se prononcer sur la légalité du projet de souveraineté du Québec, pendant que ses collègues refusaient de commenter ce dossier potentiellement explosif.

Ottawa a déjà fait part de son intention d'analyser les questions juridiques relatives à la sécession et à la tenue d'un éventuel troisième référendum québécois sur le sujet. Hier, en réaction à un article publié dans un quotidien de Toronto, M. Rock a d'abord affirmé que le gouvernement soupesait la possibilité de porter la chose, pour avis, devant la Cour suprême.

«C'est certainement une option qui s'offre à nous. [...] C'est une possibilité, mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas décidé ce que nous ferons exactement», a-t-il dit à l'entrée de la réunion du conseil des ministres. «Une décision sera prise dans les semaines qui viennent.»

À sa sortie, et après une discussion entre quatre yeux dans le bureau du premier ministre, M. Rock tenait cependant un tout autre langage. «Je ne parle pas d'un recours aux tribunaux. Je dis simplement que des considérations juridiques sont rattachées à ces questions et que, dans les circonstances, j'offrirai au gouvernement les meilleurs conseils possibles», a-t-il expliqué, ajoutant que tout ce qui touchait à d'éventuelles actions judiciaires



Allan Rock

VOIR PAGE A 8: ROCK

Création d'un cégep dans le sud de Lanaudière

## Un dossier «politiquement difficile» pour Chevrette

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le ministre Guy Chevrette entend revoir avec ses collègues du gouvernement la décision de transformer le Collège de l'Assomption en cégep public. Qualifiant ce dossier de «politiquement difficile», il ajoute que «si j'étais simplement député de Joliette, vous auriez mon opinion directe. Comme ministre, j'ai un processus à suivre».

Le ministre Chevrette assistait hier matin à une conférence de presse de la direction du cégep de Joliette, qui propose au gouvernement de créer deux campus dans le sud de Lanaudière, sous la responsabilité du cégep de Joliette.

Officiellement, le ministre des Ressources naturelles et du Développement des régions était là «pour écouter» dit-il, mais «je suis sensible à plusieurs arguments» entendus ici, ajoute-t-il. Le ministre, également député de Joliette, entend soumettre cette question au caucus régional des députés de Lanaudière.

La création d'une institution collégiale dans le sud de

VOIR PAGE A 8: CHEVRETTE

## ACTUALITÉS

## DESJARDINS Un système similaire en Ontario

SUITE DE LA PAGE 1

les quatre autres plus grandes compagnies d'assurances de personnes au Québec avec Desjardins-Laurentienne, soit la SSQ-Vie, La Personnelle-Vie, La Survivance et L'Industrielle-Alliance.

CAPSS gère déjà un système de paiement direct, en pharmacie, des réclamations d'assurance collective pour le remboursement des médicaments assurés par ces compagnies. C'est là son principal avantage. Le réseau est déjà en place et 97 % des pharmacies du Québec y sont connectées. Si la RAMQ faisait appel aux services de CAPSS, elle épargnerait les coûts d'investissement requis par la mise en place du système.

Le réseau CAPSS est configuré de telle sorte qu'il peut gérer un ticket modérateur (le «p'tit deux» demandé aux personnes âgées). Il pourrait, bien entendu, prendre en compte les paramètres d'un éventuel régime public et universel d'assurance-médicaments (franchise, copaiement du consommateur, facturation des honoraires du pharmacien, etc.).

Le ministre de la Santé, Jean Rochon, attend les recommandations d'ici un mois d'un comité présidé par Claude Castonguay sur la mise sur pied d'un tel régime.

CAPSS a entrepris des discussions informelles avec la RAMQ depuis quelques mois à ce sujet, a indiqué la directrice de la mise en marché et du développement des affaires de l'entreprise, Johanne Brosseau, au cours de

nombreux entretiens avec *Le Devoir*.

Le porte-parole de la RAMQ, Pierre Boucher, affirme pour sa part n'avoir vu aucun document officiel, aucune offre formelle. Aucun appel d'offres non plus n'a été fait. M. Boucher se borne à constater que, effectivement, si la régie voulait utiliser un système de contrôle et de gestion comme celui de CAPSS, il ne dispose pas de la technologie nécessaire, alors que CAPSS existe déjà et que les pharmacies y sont déjà associées.

En commission parlementaire, à la fin de janvier, le président de la RAMQ, André Dicaire, avait révélé l'intention de la régie d'étudier la pertinence et la rentabilité d'implanter un système interactif du type CAPSS. Ce système, faisait-il valoir, permettrait au pharmacien de mieux contrôler la consommation des médicaments, et à la régie, grâce aux renseignements accumulés par l'ordinateur, de contrôler la pratique commerciale des pharmaciens. La régie pourrait alors intervenir auprès de pharmaciens qui vendent à leurs clients des médicaments dont ils n'ont pas besoin, voire, les leur faire rembourser.

L'Ontario a mis en place, il y a déjà deux ans, un système similaire. La régie ontarienne de l'assurance-maladie avait eu recours aux services d'une firme privée, Green Shields, pour mettre en réseau les pharmacies de la province. Le coût du projet s'élevait à 72,5 millions de dollars. Le gouvernement ontarien estime que ce système permet à l'Etat d'économiser 30 millions par année.

Au 31 décembre dernier, le ministère de la Santé de

l'Ontario estimait que le réseau avait permis d'identifier jusqu'à 4,9 millions d'interactions médicamenteuses potentiellement dangereuses pour la santé, près de 20 000 tentatives de bénéficiaires d'obtenir le même médicament dans deux pharmacies avec la même ordonnance et quelque 130 000 cas où le patient présente à deux pharmacies différentes deux ordonnances pour le même médicament provenant de deux médecins différents.

Selon Mme Brosseau, toutefois, le système CAPSS est supérieur à celui de Green Shields, surtout en ce qui concerne la protection de la confidentialité des messages transmis entre les pharmacies et l'assureur.

Mme Brosseau affirme que CAPSS est à cet égard à toute épreuve. Dans le système déjà en place pour gérer les réclamations d'assurance collective privée, seuls l'initiale du prénom, la date de naissance et un numéro d'assuré voyagent de l'ordinateur du pharmacien à celui de CAPSS.

Par la suite, ces mêmes données transitent de CAPSS jusqu'à l'assureur. C'est l'assureur qui vérifie le dossier de l'assuré. Ni CAPSS, ni le pharmacien, n'ont accès à ce dossier. Les données qui sont transmises sont chiffrées de manière à être indéchiffrables par quelqu'un qui intercepterait la communication. On applique à CAPSS les mêmes normes de sécurité que celles en vigueur pour les transactions bancaires électroniques par guichet automatique.

D'autres entreprises privées offrent des systèmes de la

même nature. Mais ils ne touchent pas un nombre aussi élevé de pharmacies. Quoi qu'il en soit, en principe, si la régie veut aller plus loin, elle devrait lancer un appel d'offres public. Bien entendu, ce système n'est pas gratuit. Actuellement, CAPSS facture 25 cents par transaction au pharmacien, 17 cents à l'assuré et 90 cents à la compagnie d'assurance.

CAPSS avait tenté, en 1991, de convaincre le ministère de la Sécurité du revenu de lui confier la gestion du programme de médicaments gratuits pour les assistés sociaux. Le projet avait échoué. Un avis juridique préparé par le ministère mettait en lumière des obstacles législatifs et réglementaires. Il aurait fallu changer des lois, notamment pour permettre la transmission aux pharmaciens de renseignements leur permettant d'exercer les contrôles requis de la consommation des patients.

CAPSS est parvenu, deux ans plus tard, à convaincre ce ministère de gérer le programme de soutien à l'achat de préparations lactées (le lait pour bébés en boîte) pour les assistés sociaux qui ont des enfants de 0 à 6 mois.

Si CAPSS obtenait le contrat de gestion du programme de médicaments, il assurerait sa rentabilité financière pour longtemps. Actuellement, son réseau gère 4,5 millions de transactions par année. Or, le programme de médicaments gratuits rembourse quelque 35 millions d'ordonnances par année, pour 1,6 million de bénéficiaires. Le coût du programme est de 730 millions de dollars cette année.

## ROCK

«La Cour suprême n'a pas à interpréter la volonté populaire», selon le Bloc

SUITE DE LA PAGE 1

n'était que «pures conjectures».

M. Rock a tout de même reconnu qu'Ottawa portait une attention particulière à deux causes présentement devant les tribunaux. La première est celle de l'avocat Guy Bertrand, qui demande à la Cour supérieure du Québec d'émettre une injonction permanente interdisant la tenue de tout autre référendum sur le morcellement du Canada. La deuxième est le fait d'un groupe de citoyens montréalais qui voudraient voir la Cour stipuler que le projet souverainiste outrepassait les compétences de l'Assemblée nationale.

«On attend» de voir la conclusion de ces affaires, a dit M. Rock, alors que le ministre de la Coopération internationale, Pierre Pettigrew, indiquait que, «de toute façon, le problème est posé par des citoyens. Est-ce que le gouvernement devrait les accompagner ou regarder? Je pense qu'il est important de voir ce qui va arriver dans ce dossier-là.»

La volte-face du ministre Rock apporte par ailleurs de l'eau au moulin à la thèse voulant que le cabinet fédéral soit divisé sur la question délicate d'une intervention des tribunaux. Même si la Cour suprême donnait raison au gouvernement, le geste pourrait en effet être très mal reçu par les Québécois qui, quelle que soit leur option, croient majoritairement qu'eux seuls peuvent décider de l'avenir de la province. C'est en tout cas l'avis qu'a émis le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, qui n'a pas tardé à dénoncer les propos de M. Rock. «La Cour suprême du Canada n'a pas à interpréter la volonté populaire qui s'exprime lors d'un vote démocratique. Cela ne la regarde pas», a-t-il déclaré par voie de communiqué.

Selon M. Gauthier, «après avoir imaginé tous les scénarios les plus farfelus concernant l'avenir du Québec, le gouvernement de Jean Chrétien ne sait plus quoi faire. Après le plan A, le plan B, voilà sans doute le plan C du premier ministre, c'est-à-dire "tester" la légalité de la souveraineté devant la cour.»

Le chef libéral Daniel Johnson a quant à lui indiqué que la souveraineté était un dossier politique et que poser la question de sa légalité n'était pas pertinent en l'occurrence. «La question est de savoir ce qu'un gouvernement qui a l'appui de la population peut ou ne peut pas faire. On parle de légitimité par opposition à la légalité.»

Chez les réformistes, la députée Deborah Grey s'est dite d'avis que si une majorité votait en faveur de la sécession, «il serait très très difficile de l'empêcher de la faire». De leur côté, les collègues québécois de M. Rock ont évité de s'aventurer sur cette pente savonneuse en refusant pour l'essentiel de répondre aux questions des journalistes. «Ça ne m'intéresse pas» de discuter de cette affaire, a ainsi indiqué le ministre du Travail Alfonso Gagliano, pendant que les autres restaient muets ou renvoyaient la balle au ministre de la Justice.

Il y a, péne, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, avait déclaré que le Québec était divisible, mais qu'il ne servirait à rien de chercher à le retenir à l'intérieur de la fédération canadienne s'il manifestait la volonté de partir.

Quant à Jean Chrétien, il a déjà donné à entendre que le fédéral pourrait se prévaloir de certains pouvoirs d'exception pour, au nom de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement, bloquer la tenue d'un autre référendum ou imposer une question «claire». Mais il n'a jamais fourni de détails. Et en pleine campagne référendaire, M. Rock lui-même avait affirmé que la sécession était une affaire politique et non juridique.

## De l'âge de voter

LE DEVOIR

L'exécutif du Comité national des jeunes du Parti Québécois est d'avis que la proposition d'amener l'âge du droit de vote à 16 ans mérite l'attention du gouvernement québécois. Cette proposition sera présentée à la Commission des institutions qui commencera aujourd'hui ses audiences sur la Loi électorale. «Lors des derniers scrutins, de nombreux jeunes de moins de 18 ans ont pris part au débat politique; si la société accepte que des jeunes de moins de 18 ans puissent payer des impôts, elle devrait aussi permettre à ceux-ci d'avoir un vrai droit de regard sur l'administration de leurs deniers par l'exercice d'un droit politique aussi fondamental que celui de voter», a déclaré Eric Bédard, président des jeunes du Parti Québécois. En matinée, le ministre Guy Chevrette, responsable de la réforme électorale, a fait savoir qu'il jugerait qu'à 16 et 17 ans, les jeunes ne devraient pas exercer leur droit de vote.

## Bourque dans la fosse aux lions

La fermeture des bibliothèques et le projet Précieux-Sang refont surface au conseil de N.D.G.

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, et sa «fibre démocratique» ont été mis à l'épreuve, hier soir, lors de la première séance du conseil de quartier dans Notre-Dame-de-Grâce (N.D.G.).

Il s'étaient plus d'une centaine de citoyens, venus au centre Monklund pour questionner les élus municipaux sur deux des projets les plus contestés de l'administration Bourque: la fermeture possible de la bibliothèque Benny et le développement résidentiel dans le secteur historique de Villa-Maria.

Le conseil de quartier de N.D.G. est composé uniquement de conseillers de l'opposition. Michael Applebaum agit à titre de président, secondé par Jeremy Searle et Sam Boskey.

Effet du hasard ou sortie politique bien orchestrée, toujours est-il que le maire Bourque s'est pointé à la séance du conseil de quartier, à la grande surprise — et à la satisfaction — des citoyens.

Le maire siège d'office sur les 16 conseils de quartier. Il n'a pas le droit de vote, mais peut tout de même prendre la parole.

M. Bourque a profité de son droit de parole pour faire l'état des lieux de son quartier, qui témoignent selon lui de la volonté de l'administration municipale de décentraliser les services.

«Des 1997, les budgets de tous les services de base seront décentralisés, de sorte que le conseil de quartier pourra vous informer quels sont les montants réservés à N.D.G. (au plan) des sports, de la culture, de la propreté, des travaux publics et des parcs. Ça va être les élus qui vont définir les priorités», a fait miroiter M. Bourque.

«Pensez à toute la philosophie du développement durable, pensez à Montréal comme capitale internationale de l'environnement. C'est dans ce sens là que nous travaillons», a-t-il ajouté.

## ASSASSINAT

Le président aurait tiré la première balle

SUITE DE LA PAGE 1

interlocuteurs. Passer en quelques années de garde du corps du beau-père de Saddam Hussein au statut de gendre omnipotent de ce dernier, commandant à quasiment tous les ministres et généraux sans avoir de comptes à rendre, ne prépare guère à l'anonymat, fut-il doré et sans problèmes financiers... car il avait, de ce côté-là, assuré ses arrières.

L'homme ne supportait visiblement pas d'être abandonné par ceux-là mêmes qui lui avaient fait miroiter un brillant avenir. À la mi-décembre, il dénonce sans ambages les propos du roi Hussein sur la création d'une possible fédération en Irak et menace de quitter la Jordanie si elle organise, sur son sol, une réunion de l'opposition dont il serait exclu. Quitter pour aller où? C'est bien toute la question. Aidé par ses hôtes qui n'auraient pas été mécontents de le voir partir, il cherche désespérément une terre d'accueil, mais les réponses négatives des pays arabes la Syrie notamment ou européens (on évoque l'Autriche) se succèdent. Le général, de plus en plus seul, ses deux cousins venus avec lui l'ont lâché et sont toujours en Jordanie, devient nerveux et entre en rapport avec Bagdad pour évoquer son retour. Les contacts n'avaient, en réalité, jamais totalement été interrompus, sa femme, Raghda, fille aînée de Saddam Hussein, téléphonant à sa famille. Beaucoup d'intermédiaires, notamment familiaux, entrent en jeu, mais la première réponse est négative. Le président n'accepte que ses filles, Raghda et Rana, mariée à Saddam, frère de Hussein Kamel Hassan.

Les contacts s'intensifient ces dernières semaines et, sans doute pour les faciliter, le général Hassan commence à faire des déclarations positives à l'égard du régime irakien. Bien peu, alors, sont ceux qui croient qu'il pourrait rentrer, y compris parmi les Jordaniens, bien évidemment au courant des messages échangés. Mais ces mêmes Jordaniens s'irritent de ses déclarations ambiguës et lui font savoir que nul ne le retient s'il veut partir.

«J'espère que tout ira bien»

Mardi 20 février, jour de l'Aïd, la fête qui marque la fin du mois de jeûne du ramadan, à la stupeur des nombreux Irakiens venus présenter leurs vœux à l'ambassadeur, Nouri Louaïss, le général arrive à la résidence et

Le maire a par la suite été vite ramené par les citoyens «aux questions touchant la vie quotidienne des gens», comme le veut la formule des conseils de quartier.

Roger Rashi, porte-parole du Comité pour la protection de Villa-Maria, a notamment présenté une requête visant à faire annuler le règlement municipal autorisant la construction de 172 unités d'habitation sur le site du Précieux-Sang, dans le secteur riche en espaces verts (privés) de Villa-Maria. Dans cette requête, qui sera acheminée au comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Rashi demandait aussi que les modifications de zonage dans N.D.G. soient désormais soumises au conseil de quartier, et non pas à la Commission du développement urbain.

«Est-ce que le maire va répondre?», s'est demandé à voix haute une dame dans la foule. Et devant l'insistance des citoyens, le maire a finalement répondu. Il a défendu la démarche de la Ville dans le dossier du Précieux-Sang.

«Il n'y a pas de projet Villa-Maria que je connaisse, sauf le projet du Précieux-Sang», a déclaré M. Bourque aux citoyens qui anticipent un développement résidentiel à outrance dans ce secteur.

Accusé de ne pas accorder une réelle chance à la consultation publique dans les dossiers d'envergure, le maire a répliqué en se disant «sensible à ce qui se passe». «Arrêtez donc! Il faut faire attention, on n'est pas fou, s'est exclamé M. Bourque. Moi, je veux que les gens participent vraiment. Il faut qu'ils se prennent en main.»

Le maire a par ailleurs tenté de se faire rassurant au sujet de l'avenir de la bibliothèque Benny, qui compte environ 1700 abonnés.

«La bibliothèque Benny est toujours ouverte, et j'espère qu'elle va continuer d'être toujours ouverte», a dit M. Bourque. La Ville envisage des ententes de partenariat avec divers organismes, dont la CECM, les CLSC, des centres communautaires ou même des garderies pour maintenir les bibliothèques Benny et Georges-Vanier ouvertes.

s'entretient discrètement avec le diplomate. Les deux hommes se rendent alors à l'ambassade pour prendre contact avec Bagdad et en ressortent quelque temps plus tard. C'est alors, semble-t-il, que le général informe sa famille de leur retour imminent. Les deux filles de Saddam Hussein éclatent en sanglots, craignant pour leur vie et celle des leurs. Le général les rassure: «N'ayez crainte, il ne vous arrivera rien, j'en suis persuadé. Quant à mon frère et moi, j'espère que tout ira bien.»

A aucun moment n'est mentionnée la présence du troisième frère, Hakim, dont le séjour en Jordanie est, pour des raisons inconnues, resté très discret. Il semble aussi que Saddam Hussein ait exigé le retour de tous les frères Hassan, alors que, dans un premier temps, il n'était question que de celui du général.

Selon certaines sources, le général demande alors à voir le roi Hussein pour le remercier de son hospitalité; mais on lui répond que le roi est occupé et il se contente de lui envoyer un message. L'ambassadeur d'Irak rejoint le groupe au Palais vers 15 heures, avec en poche le texte du communiqué du Conseil de commandement de la révolution et du commandement du Baas, faisant état de «l'amnistie dont peuvent jouir les repentis». Le convoi dans lequel prend place l'ambassadeur d'Irak s'ébranle alors vers la frontière, escorté par la sécurité jordannienne.

L'amnistie promise ne tient que le temps de franchir la frontière, car c'est l'ennemi juré du général Hassan, et sans doute la principale cause de sa défection, Oudaï Saddam Hussein, le fils aîné du président, qui attend le groupe. Arrivé peu auparavant en hélicoptère, il ordonne la séparation des repentis. Ses sœurs et les enfants sont dirigés vers des voitures qui partent pour Bagdad, alors que lui-même s'entretient avec les trois hommes. Tradition bien irakienne, puisque les principales atrocités du régime sont immortalisées par l'image: une équipe de la télévision qu'il contrôle filme la scène.

Sur la suite des événements, il n'y a pas de témoignages directs et les informations fournies par l'opposition doivent être prises avec prudence. Selon certains, Oudaï aurait conduit directement le groupe au palais présidentiel de Bagdad, où le président aurait tiré la première balle sur chacun des hommes. Selon d'autres, les trois hommes auraient d'abord été interrogés dans les conditions que l'on peut imaginer avant d'être assassinés.

## CHEVRETTE

«Dans notre système parlementaire, il faut être solidaire...»

SUITE DE LA PAGE 1

Lanaudière n'en finit plus de connaître des rebondissements. Dernier en date: le 3 janvier dernier, le premier ministre Parizeau, député de l'Assomption, le comté voisin de celui de Joliette, faisait entendre par le Conseil des ministres le projet de transformer le Collège de l'Assomption en collège public. Pour ce faire, Québec entendait verser une subvention annuelle de 8,3 millions, un montant pris à même l'enveloppe budgétaire des autres cégeps.

Guy Chevrette soutenait hier qu'il n'était pas présent lors de la décision de janvier. «J'ai envoyé mon argumentaire à M. Parizeau, ajoute-t-il. Dans notre système parlementaire, il faut être solidaire...»

Le Conseil supérieur de l'Éducation doit maintenant mener une étude indépendante sur le projet gouvernemental, qui soulève un tollé à Joliette, et qui a été également dénoncé par la Fédération des cégeps.

Le conseil d'administration du cégep de Joliette adopté le 13 février dernier une résolution demandant au gouvernement de revoir sa décision.

Le cégep demande également l'élargissement de son mandat, afin de devenir un établissement régional avec deux campus dans le sud de la région.

Selon le président du conseil d'administration, Jacques Poliquin, il y aurait lieu de créer un campus dans la MRC de l'Assomption, «à partir d'une section du collège privé L'Assomption s'il le désire, sinon à Repentigny en collaboration avec la commission scolaire Le Gardeur».

Un autre campus pourrait être créé à Mascouche, «en collaboration avec la commission scolaire Des Manoirs». «Il faut empêcher la concurrence stérile entre les institutions, et permettre une intégration harmonieuse des ressources humaines», ajoute-t-il.

Cette position est défendue par une large coalition joliettaise: les principaux groupes du cégep eux-mêmes, mais aussi la chambre de commerce, la municipalité, le Conseil régional.

M. Poliquin dénonce le fait qu'aucune étude de coûts ne vient appuyer la décision de M. Parizeau, qui créerait une concurrence indue au cégep de Joliette.

Mais aucune étude définitive n'a été réalisée à l'appui de la proposition du cégep de Joliette non plus. Le directeur général du cégep, Daniel Fortin, précise «qu'un campus coûte la moitié en frais administratifs de ce que coûte un cégep», et qu'un nouveau cégep dans le sud entraînerait une diminution du nombre d'élèves à Joliette.

Le Collège de l'Assomption a vivement réagi hier aux propos du Cégep de Joliette.

La direction du collège rappelle avoir accepté la proposition du premier ministre Parizeau selon laquelle sa section collégiale deviendrait publique, et ce avec l'appui des municipalités de Repentigny, l'Assomption, Le Gardeur, Charlemagne, L'Épiphanie, Saint-Sulpice, des chambres de commerce et de différentes associations du collège.

Le collège de l'Assomption rappelle également qu'il accepte cette proposition à la condition qu'il devienne un cégep autonome, avec son propre personnel, son modèle pédagogique, dans une institution ne dépassant pas 1200 élèves.

L'Assomption refuse de «devenir un campus administré par le cégep de Joliette», un modèle administratif empreint de «structures administratives et bureaucratiques complexes, lourdes et coûteuses», fait-il valoir.

## Drouin répond à la CEQ

Québec (PC) — La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Diane Drouin, trouve «déplorable» que la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) fasse porter sur les commissions scolaires la responsabilité des problèmes que rencontre le monde de l'éducation. Elle n'a pas aimé, entre autres, que l'on remette en question la compétence des commissions scolaires. En fin de semaine, au congrès de la CEQ, les quelque 700 délégués ont reproché aux commissions scolaires de souvent faire preuve d'intransigeance, d'arbitraire et d'incompétence dans leurs rapports avec le personnel.

Les représentants des enseignants ont réclamé de profondes réformes structurelles, dont une diminution du nombre des commissions scolaires. Selon Mme Drouin, «les propos durs de la CEQ ressemblent davantage à du défautement et à de la frustration qu'à une analyse serrée».

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559